



CONTRAT D'ENGAGEMENT SOLIDAIRE

Panier de Fraises – Pâtes – Lentilles - Huiles

Mai et juin 2025

1. Le présent contrat est signé entre :

L'amapien - l'amapienne :	et	Le paysan producteur :
Prénom :	Nom :	Romarc PAUCELLIER (EARL)
Résidant :		134 rue de l'école
N° de téléphone :		60130 Le Plessier sur Bulles
Adresses mail :		

2. Les engagements :

Engagements Communs :

- Respecter les principes et engagements définis dans la **Charte des AMAP**.
- Partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole et faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Se concerter avant toute décision qui entraînerait un changement majeur dans les engagements. En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique...) les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérent.es, le ou la paysanne et éventuellement un représentant du réseau régional des AMAP.

Engagements du Paysan :

- Livrer des produits frais, accessibles et de qualité, issus de sa ferme.
- Pratiquer une agriculture respectueuse du vivant, en référence aux fondamentaux de l'agriculture biologique.
- Être transparent.e sur ses méthodes de travail et les prix, prendre en compte les remarques et besoin des amapien.nes, les prévenir en cas d'événements exceptionnels et donner régulièrement des nouvelles de sa ferme.
- Être le plus présent.e possible aux distributions et accueillir les amapien.nes sur sa ferme.

Engagements de l'Amapien, de l'Amapienne :

- Avoir rempli le bulletin d'adhésion et être à jour de sa cotisation à l'association.
- Pré-financer la production.
- Récupérer ou faire récupérer ses produits lors des livraisons (pas de remboursement ou de stockage possible en cas de non retrait).
- Tenir systématiquement le ou la référente du contrat informé.e en cas de problème.
- Assurer au moins une permanence de distribution par contrat.

3. La Référente du contrat :

Prénom et Nom : **Claire Tauziède** Coordonnées : **06 08 89 44 77 / 31 rue Victor Hugo à Verneuil**

Son rôle :

- Être le lien exclusif et obligatoire entre le producteur/la productrice et les amapien.nes.
- Établir le contrat avec le/la producteur/trice et fixer avec lui/elle les dates de distribution.
- Répondre aux questions des amapien.nes concernant le contrat.
- Réceptionner les contrats et les paiements.
- Être un maximum présente sur les distributions.
- Organiser quand cela est possible une visite de la ferme.

4. Les Horaires et le Lieu de distributions :

La livraison des paniers aura lieu les vendredis entre 18 h30 et 19h30 à la petite salle Salomon de Brosse de Verneuil.

5. La Durée du contrat :

Le contrat correspond à 2 livraisons prévues entre fin mai et fin juin. Les dates précises seront données par Romaric en fonction de la maturité des fraises (très variable selon la météo).

6. Le contenu du panier :

FRAISES Labellisées Bio (en barquette de 1kg)	9 €	Livraison n°1	Livraison n°2	Total
		... x 1barquette	... x 1 barquette	... x 1 barquette
Total		... €	... €	... €

LENTILLES Labellisées Bio (en sachet de 1kg)	4 €	Livraison n°1	Livraison n°2	Total
		... x 1 Kg	... x 1 Kg	... x 1 Kg
Total		... €	... €	... €

PÂTES FERMIERES Labellisées Bio		Livraison n°1	Livraison n°2	Total Sachets	Total Prix
Spaghettis 500gr	4 €	...x 1 sachet	...x 1 sachet €
Coquillettes 500gr	4 €	...x 1 sachet	...x 1 sachet €
Tagliatelles 400gr	3,20 €	...x 1 sachet	...x 1 sachet €
Tortis 350gr	2,80 €	...x 1 sachet	...x 1 sachet €
Tubes 350gr	2,80 €	...x 1 sachet	...x 1 sachet €
Total Sachets		
Total Prix		... €	... €		... €

HUILES Labellisées Bio		Livraison n°1	Livraison n°2	Total Huiles	Total Prix
Cameline 0,25 L	5, 00 € €
Tournesol 0,5 L	4, 00 € €
Tournesol 1 L	8,50 € €
Tournesol 5 L	30,00 € €
Total huiles		
Total Prix		... €	... €		... €

